



CAP des Inspecteurs Principaux du 09 juin 2016.

Message du Secrétaire Général du SCSFiP à Monsieur MAZAURIC en date du 10 juin 2016.

Monsieur Le Directeur Général Adjoint,

En qualité de secrétaire général de l'organisation la plus représentative des Inspecteurs Principaux et des AFiPA, il est de ma responsabilité de vous faire part de notre totale incompréhension et de notre immense déception suite au dernier mouvement de mutations et de premières affectations des IP pour lequel la CAP n°2 vient d'achever ses travaux.

Tout d'abord, face aux choix dévastateurs opérés par l'administration en matière de gel d'emplois d'IP et des conséquences induites pour la construction du dit mouvement, il est totalement anormal que le projet de mouvement ait été transmis aux représentants siégeant en CAP seulement 2 jours avant la tenue de la CAP. Si vos directeurs pratiquaient de même sur le terrain, je suis certain que très rapidement, ils seraient rappelés à l'ordre au nom des bonnes pratiques du dialogue social, mais visiblement pour les IP, ces égards et bonnes pratiques n'ont que peu d'importance à vos yeux malgré les lignes directrices du Directeur Général, lesquelles (si vous me le permettez..) viennent de prendre un sacré coup confrontées à la réalité du mouvement IP.

Cela fait bien longtemps que le SCSFiP réclame une réflexion stratégique sur le fonctionnement du corps des Inspecteurs Principaux, leur parcours de carrière, leur doctrine d'emplois et les règles de gestion qui leur sont applicables.

L'absence de réflexion aboutit à la mise en œuvre aujourd'hui d'un mouvement IP dans des conditions incompréhensibles pour une grande part des IP concernés.

La mise en place de gels de postes a totalement perturbé le jeu normal des mutations à équivalence et a fortement pénalisé les primo-affectations des IP issus du concours 2016.

Ainsi, des collègues en situation de double résidence depuis plusieurs années ont vu leur espoir de rapprochement anéanti.

Les collègues promus IP cette année qui habituellement pouvaient espérer se voir attribuer une affectation dans leur 30 premiers choix sont cette année affectés sur leur 90ème ou 100ème choix avec toutes les conséquences familiales que cela peut emporter.

Comble d'ironie ou comble d'absurdité, cette situation a même provoqué des affectations d'office sur des postes voulus à profil par la direction elle-même (DIRCOFI) de collègues n'ayant pas le profil.

La situation devient ubuesque lorsque l'on sait que des collègues promus IP s'étaient censurés (voire avaient été découragés) de postuler dans leur demande de vœux sur ces mêmes postes à profil pourtant plus compatibles avec leur situation familiale. Ces mêmes collègues se trouvent au final muter à plusieurs centaines de kilomètres de chez eux ayant joué le jeu de desideratas larges alors qu'une affectation en DIRCOFI (qui n'est plus effectuée au profil au regard des affectations d'office proposées par l'administration) aurait par exemple été moins contraignante...

Phénomène aggravant, la Direction a refusé de prendre en compte dans le mouvement des situations particulières, ainsi par exemple (et ce n'est pas le seul), elle n'a pas voulu revenir sur un gel d'un poste dans un département ce qui aurait permis à un collègue IP reconnu travailleur handicapé de rejoindre en rapprochement son épouse promue AFiPA. L'inflexibilité de la Direction dans un tel cas est incompréhensible et risque d'engendrer une amertume durable.

Il est évident que ce mouvement va laisser des traces sur le moral des IP ou encore sur l'attractivité du concours. Ironie de l'histoire, ces événements interviennent alors qu'ils entendent que certains de leurs collègues pourraient bénéficier d'une inscription à vie dans un vivier...

Les Inspecteurs Principaux sont conscients de leur responsabilité et de leur engagement mais le déroulement du dernier mouvement est très mal vécu par une population essentielle au bon fonctionnement de notre maison commune.

Dans ces conditions, je vous demande que les dossiers individuels les plus sensibles puissent être réexaminés sans délais.

Je vous prie de recevoir, Monsieur Le Directeur Général Adjoint, l'expression de haute considération.

Jean-Marc BOUCHET
Secrétaire Général du SCSFIP